

Avec le soutien du Gouvernement du Japon



La communauté douanière vers le redressement

Avant-propos du Secrétaire général



Dr. Kunio Mikuriya

Le développement rapide de vaccins contre la COVID-19 a été suivi d'un effort international sans précédent pour faciliter le déploiement des vaccins dans les pays à fort taux de transmission. La collaboration et la coordination de la communauté mondiale pour sauver des vies et mettre fin à la pandémie ont mis en évidence le rôle crucial des douanes aux frontières.

Pour faciliter l'une des plus grandes opérations de la chaîne du froid jamais réalisées, le Secrétariat de l'Organisation mondiale des douanes (OMD) a rapidement produit un certain nombre d'outils stratégiques fournissant des orientations spécialisées aux administrations douanières des Membres et les aidant à relever ce défi de manière efficace et harmonisée.

L'OMD a également joué un rôle de premier plan en s'associant aux organisations internationales et aux parties prenantes concernées pour favoriser la reprise, la résilience et la préparation au niveau mondial. Il est absolument prioritaire d'assurer un flux continu de biens de secours et de faciliter la distribution de produits et de médicaments essentiels. L'OMD s'engage pleinement à fournir ses ressources et son savoir-faire pour assurer la continuité de la chaîne logistique et mettre rapidement des biens à la disposition de ceux qui en ont besoin, notamment en encourageant et en coordonnant l'action mondiale de la douane.

Les mesures de facilitation du commerce douanier sont cruciales lorsqu'il s'agit d'atténuer les conséquences sanitaires et socio-économiques de la pandémie de COVID-19. L'amélioration de la coopération entre les agences frontalières, la numérisation des procédures et la rationalisation des politiques et des processus, pour ne citer que quelques mesures, permettent de réduire les formalités administratives et d'intensifier la réponse vaccinale mondiale. C'est pourquoi il est particulièrement opportun de faire de la facilitation des échanges, y compris le mouvement transfrontalier des biens médicaux essentiels et des vaccins, le thème central de cette deuxième édition du bulletin d'information sur la COVID-19 de l'OMD produit dans le cadre du Projet COVID-19, offrant ainsi aux lecteurs une mise à jour des dernières initiatives et des meilleures pratiques.

J'espère que vous trouverez le contenu et les points de vue fournis par les contributeurs sur des sujets très pertinents instructifs. La lutte contre la COVID-19 n'est pas terminée; cependant, ensemble, nous franchissons de multiples étapes vers une conclusion positive.

Sommaire

Le Projet COVID-19 de l'OMD 2

Le Projet COVID-19 de l'OMD aide les Membres à améliorer leur préparation pour mieux faire face aux événements perturbateurs en soutenant l'élaboration de Procédures opérationnelles normalisées (PON) 3

Mise à jour des Directives de l'OMD sur la gestion des catastrophes et la continuité de la chaîne logistique 6

La Direction Contrôle et Facilitation de l'OMD est sur la bonne voie pour atteindre les objectifs du Plan d'action COVID-19 7

Validation des OEA hybrides : la voie à suivre pour sécuriser et faciliter les chaînes logistiques mondiales 8

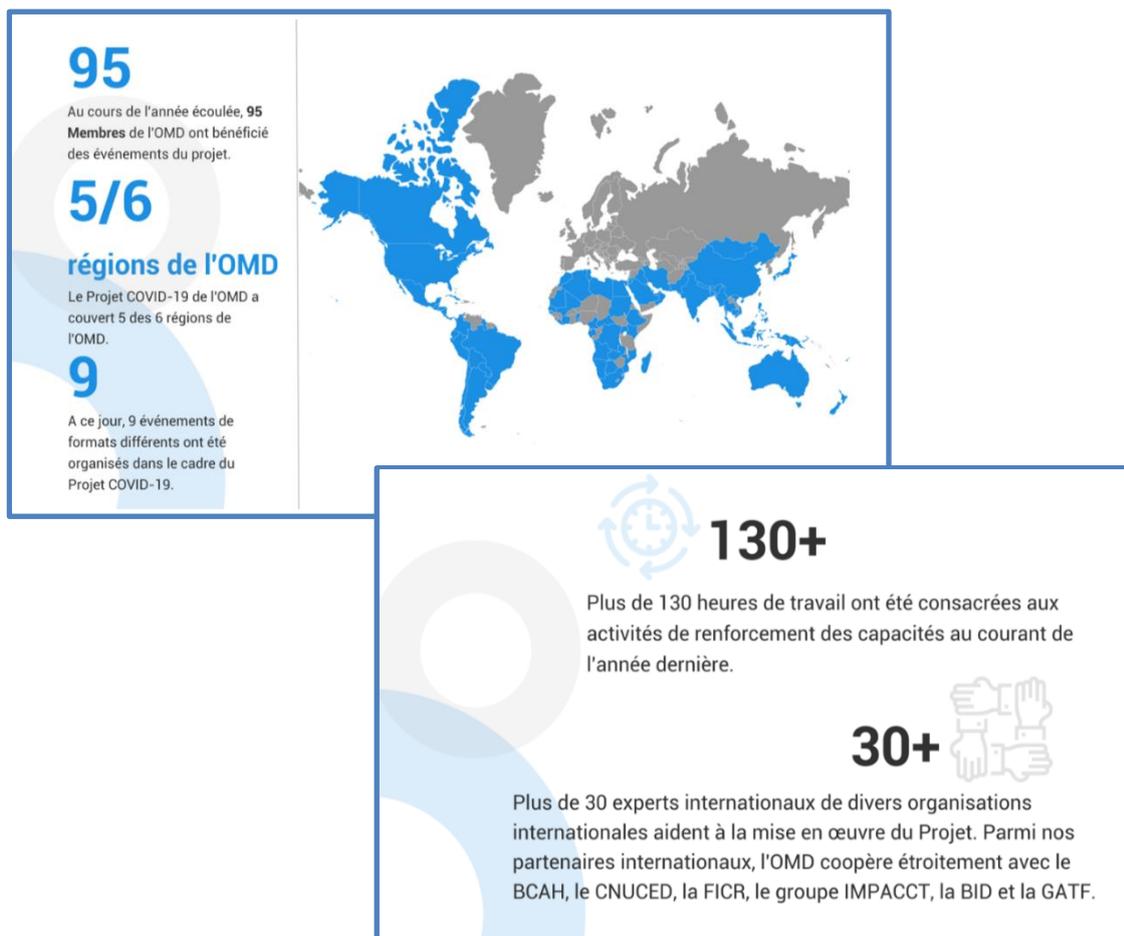
Plan de validation virtuelle 9

Soutenir la sante mondiale : l'OMD est un acteur clé de la campagne de vaccination COVID-19 et de la distribution des vaccins 10

L'importance d'améliorer la préparation opérationnelle des administrations douanières : le point de vue des acteurs humanitaires 11

Le Projet COVID-19 de l'OMD

Dans le cadre de sa réponse à la pandémie de COVID-19, l'OMD a lancé en juin 2020 le Projet COVID-19 de l'OMD avec le soutien financier du Gouvernement du Japon. Ce projet vise à aider les Membres de l'OMD (en particulier les pays les moins avancés et les pays en développement) à faire face à l'impact de la COVID-19 et à renforcer leur réponse à la pandémie. L'objectif général est de garantir la sécurité, la stabilité et la continuité des chaînes logistiques mondiales, tout en facilitant et en accélérant la fourniture de biens de secours d'urgence.



Des informations supplémentaires sur le Projet sont disponibles ici:
<http://www.wcoomd.org/en/topics/facilitation/activities-and-programmes/natural-disaster/coronavirus.aspx>



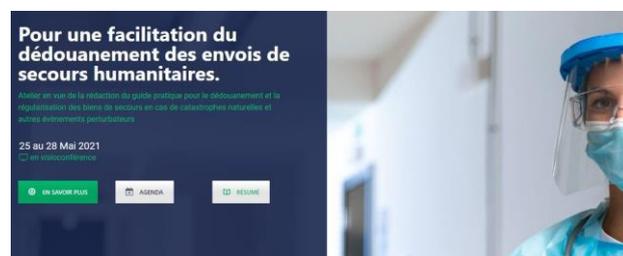
Le Projet COVID-19 de l'OMD aide les Membres à améliorer leur préparation pour mieux faire face aux événements perturbateurs en soutenant l'élaboration de Procédures opérationnelles normalisées (PON)

L'un des messages à retenir partagés par la communauté internationale, suite aux considérables efforts financiers, opérationnels et humanitaires conjoints déployés ces derniers mois pour faire face à la crise sanitaire mondiale, est que nous devrions être mieux équipés pour l'avenir, en tirant les leçons des erreurs du passé afin de répondre efficacement aux scénarios imprévisibles.

Les perturbations provoquées par la pandémie de COVID-19 ont généré des coûts économiques et sociaux extrêmement élevés et, avec l'augmentation des risques naturels et des événements météorologiques extrêmes résultant du changement climatique, il semble évident que même lorsque la pandémie sera derrière nous, les décideurs ne pourront pas baisser la garde s'ils veulent protéger les citoyens et préserver la prospérité économique.

Le commerce international alimente le développement économique des pays et doit être facilité. Pour les acteurs de la chaîne logistique, qui sont étroitement interconnectés et interdépendants, l'absence de mesures d'urgence pourrait perturber la circulation des biens physiques et des données et informations qui y sont associées, déclenchant un effet domino. Cela retarderait également la livraison et augmenterait le coût de l'aide humanitaire, mettant ainsi en péril la survie d'un nombre incalculable de personnes.

Les administrations douanières constituent le lien vital qui facilite et accélère le mouvement des marchandises de secours et d'urgence, assurant ainsi la continuité des opérations humanitaires et minimisant l'impact global des catastrophes naturelles et des événements similaires. Au cours de la pandémie, les Membres de l'OMD ayant mis en œuvre des Procédures opérationnelles normalisées (PON) pour le dédouanement des envois et des fournitures de secours ont fait état de nombreux avantages découlant de l'utilisation d'un tel outil.



Page d'accueil du site internet mis en place pour l'Atelier en ligne de l'OMD pour assister la douane de Madagascar dans la rédaction des Procédures Opérationnelles Normalisées (PON) pour le dédouanement et la régularisation des biens de secours en cas de catastrophes naturelles et autres événements perturbateurs", qui s'est tenu du 25 au 28 mai. <http://www.douanes.gov.mg/events/>

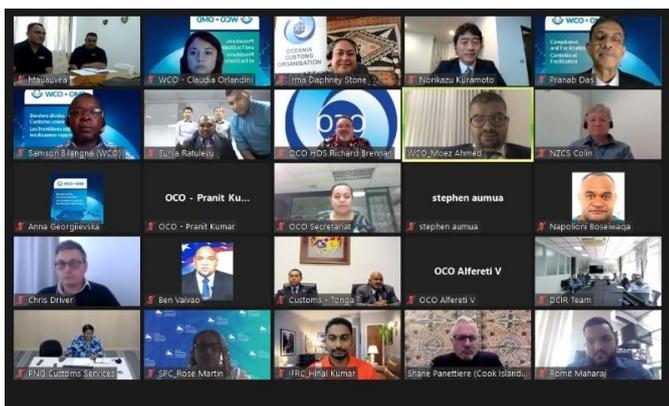


Photo montrant la cérémonie d'ouverture de l'"Atelier sous-régional en ligne de l'OMD visant à assister les îles du Pacifique dans l'amélioration de leurs capacités pour le contrôle et la régularisation des biens de secours en cas de catastrophes naturelles et autres événements perturbateurs", qui s'est tenu du 19 au 21 octobre 2021.

Dans la Résolution du Conseil de juin 2011 relative au rôle de la douane dans les opérations de secours en cas de catastrophes naturelles, l'OMD s'est engagée à aider ses Membres à répondre de manière efficace et effective aux situations d'urgence. Dans le cadre de son Projet COVID-19, l'OMD a mis en place des activités de renforcement des capacités pour les administrations douanières bénéficiaires, en les aidant à élaborer des Procédures opérationnelles normalisées fondées sur les meilleures pratiques reconnues et les normes internationales de haut niveau. Le Projet a notamment permis d'organiser des ateliers nationaux pour renforcer l'état de préparation de certains Membres de l'OMD, à savoir le Madagascar, le Bénin et le Guatemala, ainsi que des initiatives sous-régionales similaires pour les îles du Pacifique et pour les Membres du Comité des douanes d'Amérique centrale. Grâce aux conseils fournis par les experts de l'OMD et des organisations internationales partenaires, les participants ont eu l'occasion d'identifier les goulets d'étranglement dans l'importation des envois de secours et de réfléchir à la manière de rationaliser les procédures et de mieux gérer les processus de dédouanement des biens et équipements de secours.

Les ateliers ont rassemblé un certain nombre d'acteurs différents impliqués dans la chaîne logistique de l'aide humanitaire, notamment des administrations douanières (tant le siège que les bureaux de première ligne), des agences frontalières, des autorités nationales responsables des plans d'urgence, des ministères et des organisations internationales, telles que le Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires (UNOCHA), la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (FICR), le Global Logistics Cluster, les bureaux nationaux du Programme alimentaire mondial (PAM), Médecins Sans Frontières (MSF), l'Organisation mondiale de la santé (OMS), les organisations non gouvernementales (ONG) et les acteurs du secteur privé. Les participants ont convenu qu'en cas de catastrophe, une coordination efficace est essentielle pour partager les informations correctes sur la manière d'importer les fournitures d'aide en temps voulu, garantissant ainsi le respect total des exigences des différents

maillons de la chaîne logistique, y compris celles des douanes et des autres autorités de contrôle des frontières.

Avec l'aide du Projet COVID-19 de l'OMD, les participants aux activités de renforcement des capacités ont revu et amélioré un certain nombre de procédures douanières, en format numérique et papier, y compris les procédures spéciales pour le dédouanement accéléré des produits médicaux essentiels, des vaccins et des produits alimentaires, ont renforcé la coordination entre les différentes autorités frontalières. Les prochaines activités prévues dans le cadre du Projet COVID-19 de l'OMD consistent à organiser des exercices de simulation dans certains pays bénéficiaires afin de tester les procédures mises en place pour faciliter les envois de secours, dans le but d'affiner la préparation des douanes et de renforcer la coordination entre toutes les parties prenantes impliquées dans l'importation de l'aide humanitaire.

"Des procédures simplifiées ont été mises en place pour lutter contre la COVID-19, mais elles sont temporaires. Nous avons maintenant besoin d'un outil officiel pour accélérer le dédouanement."

M. Ernest Zafivanona Lainkana, Directeur général des douanes de Madagascar

"Les douanes sont des acteurs clés de la continuité de la chaîne logistique et de la facilitation de l'acheminement des secours : cela a été encore confirmé par la COVID-19."

M. Xavier Mitchell, Président de l'Organisation des Douanes d'Océanie

"La mise en œuvre de recommandations harmonisées est essentielle, car cela nous permettra de mieux faire face aux défis futurs."

M. W. Ovalle Ramirez, Président Pro Tempore du Conseil des douanes de l'Amérique latine et Directeur général des douanes du Guatemala



Photo montrant le panel de haut niveau de l'"Atelier sous-régional en ligne de l'OMD visant à aider les Membres du Comité des douanes d'Amérique centrale à améliorer leur capacité de traitement des marchandises de secours en cas de catastrophes naturelles et autres événements perturbateurs", qui s'est tenu du 15 au 17 novembre 2021. De gauche à droite : Juan José Vides Mejía, Directeur général des douanes du Honduras, Ricardo Treviño Chapa, Secrétaire général adjoint de l'OMD, W. Ovalle Ramirez, Président Pro Tempore du Conseil des douanes de l'Amérique latine et Directeur général des douanes du Guatemala.

- Le projet COVID-19 de l'OMD aide les douanes malgaches à améliorer leur état de préparation en rédigeant des Procédures opérationnelles normalisées (PON) pour accélérer la circulation des biens de secours et de l'aide humanitaire : <http://www.wcoomd.org/en/media/newsroom/2021/june/the-wco-covid-19-project-supports-madagascar-customs.aspx>.
- Un atelier de renforcement des capacités en ligne organisé par le Projet COVID-19 de l'OMD aide les douanes béninoises à réagir efficacement aux pandémies et autres catastrophes <http://www.wcoomd.org/en/media/newsroom/2021/july/online-capacity-building-workshop-organized-by-the-wco-covid-19-project.aspx>
- La douane guatémaltèque met à jour ses Procédures opérationnelles normalisées pour la circulation des biens de secours avec le soutien du Projet COVID-19 de l'OMD : <http://www.wcoomd.org/fr/media/newsroom/2021/october/guatemala-customs-reviews-its-standard-operating-procedures-for-the-movement-of-relief-goods.aspx>
- Le Projet COVID-19 de l'OMD soutient les douanes des îles du Pacifique dans la facilitation efficace du mouvement des biens de secours lors d'événements perturbateurs <http://www.wcoomd.org/en/media/newsroom/2021/october/the-wco-covid-19-project-supports-pacific-islands-customs.aspx>
- Jeter les bases pour une feuille de route sur la gestion des catastrophes en Amérique centrale <http://www.wcoomd.org/fr/media/newsroom/2021/november/central-american-customs-committee-members-lay-the-foundations-for-a-roadmap.aspx>



Photo montrant les participants à l' "Atelier en ligne de l'OMD pour assister la douane du Bénin dans la rédaction des Procédures Opérationnelles Normalisées pour le dédouanement et la régularisation des biens de secours en cas de catastrophes naturelles et autres événements perturbateurs ", qui s'est tenu du 19 au 22 juillet 2021 à Cotonou (Bénin).

"Le Projet COVID-19 permettra aux douanes de mieux faire face à des scénarios perturbateurs tels que la COVID-19 en facilitant la continuité de la chaîne logistique mondiale et en améliorant la protection des agents des douanes en réduisant le risque d'infection."

M. Charles Inoussa Sacca Boco,
Directeur général des douanes
du Bénin.



Mise à jour des Directives de l'OMD sur la gestion des catastrophes et la continuité de la chaîne logistique

Pour surmonter les nombreux obstacles découlant de la crise de la COVID-19, les Membres de l'OMD ont beaucoup travaillé pour simplifier et numériser les procédures douanières existantes, soutenant ainsi les interventions humanitaires et apportant un soulagement économique aux acteurs de la chaîne logistique qui comptent sur la facilitation des échanges pour maintenir leurs activités commerciales.

Les "Directives de l'OMD sur la gestion des catastrophes et la continuité de la chaîne logistique", rédigées dans le cadre du Projet COVID-19 de l'OMD, comprennent un ensemble de principes directeurs et de bonnes pratiques partagés par les Membres de l'OMD et les parties prenantes concernées. L'expertise des administrations douanières a été déterminante dans l'élaboration de cet outil novateur, l'intégration des priorités nationales et régionales et la sensibilisation au rôle joué par les autorités frontalières dans la gestion des catastrophes.

Les Directives ont été approuvées par le Conseil de l'OMD lors de sa 138^e session en juin 2021. S'agissant d'un document vivant, le texte sera régulièrement mis à jour et enrichi afin de tenir compte des pratiques les plus avancées mises en place par les Membres de l'OMD et les parties prenantes. Une version révisée des Directives a été discutée et approuvée par le Comité technique permanent (CTP) de l'OMD pour discussion et approbation éventuelle lors des 233^{ème}/234^{ème} Sessions de ce dernier en octobre 2021. Elle contient des contenus supplémentaires sur la lutte contre les médicaments contrefaits, le contrôle des mouvements transfrontaliers des déchets médicaux, la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme dans le cadre des pandémies et autres événements perturbateurs.

Les Directives sont disponibles ici:

http://www.wcoomd.org/-/media/wco/public/fr/pdf/topics/facilitation/activities-and-programmes/natural-disaster/guidelines-disaster-management_fr.PDF?db=web

La Direction Contrôle et Facilitation de l'OMD est sur la bonne voie pour atteindre les objectifs du Plan d'action COVID-19

Par Pranab Kumar Das, Directeur de la Direction Contrôle et Facilitation de l'OMD

En janvier 2021, l'OMD a lancé son Plan d'action COVID-19. Cette initiative ambitieuse, conçue pour faire face à la crise sanitaire mondiale actuelle, comprend 25 actions stratégiques à mettre en œuvre sur une période de 18 mois. Le Plan d'action confirme, une fois encore, l'engagement de l'Organisation à soutenir la communauté douanière dans la lutte contre la COVID-19 et à renforcer le rôle des Membres dans le traitement douanier des médicaments et vaccins critiques.

Au cours de la pandémie, les administrations douanières ont été soumises à une forte pression pour faciliter la circulation d'importants volumes de marchandises critiques tout en protégeant le commerce légitime contre différents types de perturbations, notamment criminelles. Grâce à son expertise de longue date en matière de facilitation des échanges et d'application de la loi, la Direction Contrôle et Facilitation de l'OMD est particulièrement bien placée pour aider les administrations dans cette tâche difficile et, depuis le lancement du Plan d'action, elle a pris des mesures importantes pour mettre en œuvre les initiatives dont elle est responsable.

Afin de préserver la continuité de la chaîne logistique pendant cette période critique, la Direction a aidé les Membres à développer de nouveaux outils et à améliorer ceux existants pour les rendre plus efficaces pendant la pandémie et les scénarios similaires. Bien que les dispositions relatives aux secours en cas de catastrophes contenues dans la Convention de Kyoto révisée (CKR) aient déjà fait l'objet d'un examen avant la crise, celles liées à la COVID-19, telles que les envois de secours, les TIC et la technologie, la Gestion coordonnée des frontières et les règles d'origine, ont fait l'objet d'une attention renouvelée. Avant la fin de cette année, l'étape 4 du processus de révision sera lancée en vue d'achever potentiellement un projet de texte actualisé d'ici mars 2023.

Le Cadre de normes SAFE 2021 a fait l'objet d'un cycle de révision réussi et a été approuvé par le Conseil de l'OMD en juin 2021. Le Cadre de normes SAFE 2021 contient des dispositions particulièrement pertinentes pour la lutte contre la COVID-19, telles que la coopération avec d'autres organismes publics, l'utilisation de dispositifs de sécurité intelligents, l'intégration régionale et l'harmonisation des éléments de données des renseignements électroniques préalables (REP). En outre, la deuxième édition de la Note du Secrétariat sur le rôle de la douane dans la facilitation et la sécurisation des mouvements transfrontaliers de médicaments et vaccins revêtant une importance cruciale a été publiée¹ et les Directives de l'OMD sur la gestion des catastrophes et la continuité de la chaîne logistique ont été approuvées par le Conseil de l'OMD et mises à la disposition du public². Un chapitre supplémentaire sur les

questions de contrôle a été soumis aux 233^{ème}/234^{ème} sessions du CTP en octobre 2021, au cours desquelles il a été approuvé. Étant donné l'importance d'une lutte efficace contre la circulation des marchandises médicales illicites, la gestion des risques a également été un sujet prioritaire dans l'agenda de la Direction. Un nouveau document intitulé "Gestion des risques douaniers pendant une pandémie" a été élaboré et approuvé par le Comité de la lutte contre la fraude lors de sa 41^{ème} session. Un certain nombre d'initiatives ont également été organisées aux niveaux national et régional. Le Programme sur les droits de propriété intellectuelle (DPI), la santé et la sécurité de l'OMD a organisé la première série d'ateliers de l'OMD visant à améliorer la sensibilisation des administrations douanières aux marchandises contrefaites liées à la COVID-19, réunissant des fonctionnaires des régions Asie/Pacifique (A/P), Europe, et Afrique du Nord, Proche- et Moyen-Orient (MENA) de l'OMD. En outre, compte tenu du succès considérable de l'opération STOP en 2020, la Direction a lancé en avril 2021 l'opération STOP II. Cette opération a permis d'apporter une réponse opportune à l'augmentation mondiale du trafic illicite lié à la COVID-19 et a facilité le suivi minutieux des tendances de ces activités criminelles, empêchant ainsi les marchés nationaux d'être inondés de produits périmés, illégaux et contrefaits (notamment les kits de test COVID-19, les gels désinfectants, les masques, les lunettes de protection, les thermomètres et les blouses médicales).

La Direction Contrôle et Facilitation s'est employée à sensibiliser les différents niveaux institutionnels au rôle joué par les administrations douanières et à faire connaître les meilleures pratiques des Membres de l'OMD pour lutter contre les menaces pesant sur la santé et la sécurité des citoyens dans un certain nombre de domaines de compétence importants. Parallèlement, elle a veillé à ce que les dernières informations, données et outils permettant d'opérer dans un contexte aussi difficile soient régulièrement diffusés. En favorisant le dialogue et l'action conjointe entre les Membres, l'OMD a contribué à maintenir les niveaux élevés de professionnalisme et de réputation qui font que la douane est très appréciée et reconnue par la communauté internationale au sens large.

¹ http://www.wcoomd.org/-/media/wco/public/fr/pdf/topics/facilitation/activities-and-programmes/natural-disaster/covid_19_vaccine/secretariat-note-

[vaccines_fr.pdf?la=fr](#)

² <http://www.wcoomd.org/fr/topics/facilitation/instrument-and-tools/tools/guidelines-on-disaster-management.aspx>

Validation des OEA hybrides : la voie à suivre pour sécuriser et faciliter les chaînes logistiques mondiales

Par Hong Nguyen et Goro Suzuki, Sous-Direction Procédures et Facilitation de l'OMD

Pendant le pic de la pandémie, à la mi-2020, plusieurs administrations douanières ont mis en œuvre des mesures innovantes pour mener à bien les activités quotidiennes dans le cadre du travail à domicile ou de la distanciation sociale. Les meilleures pratiques sur la COVID-19³ partagées par les Membres de l'OMD montrent que les procédures de consultation des Opérateurs économiques agréés (OEA) ont été remplacées par divers moyens pionniers, tels que l'échange d'informations par courrier électronique, les appels téléphoniques et les réunions virtuelles. La revalidation virtuelle des OEA a également été expérimentée par certains Membres afin de maintenir la certification OEA pour les OEA conformes.

Dans le cadre du groupe de travail SAFE, les Membres de l'OMD et le Groupe consultatif du secteur privé (GCSP) ont procédé à un examen de plusieurs outils et instruments du Cadre de norme SAFE et ont suggéré de gérer la validation et la revalidation de manière virtuelle. Le "Guide sur la mise en œuvre de programmes d'OEA et sur la procédure de validation des OEA" consolidé a été approuvé par le Conseil de l'OMD en juin 2021. Le guide suggère que, selon les exigences et les circonstances de chaque Membre, le processus de validation des OEA devrait être effectué de manière physique, virtuelle ou hybride.

La validation physique (sur place) doit rester la principale méthode d'évaluation d'un nouveau candidat OEA car, grâce à l'inspection des locaux et aux tests de procédures, elle offre les meilleures conditions possibles pour comprendre l'architecture du client de manière holistique. La revalidation virtuelle est effectuée à distance et permet aux douanes d'effectuer des activités de vérification pertinentes lorsque le format physique n'est pas applicable ou approprié, comme cela a été le cas pendant la pandémie. Il est recommandé de ne pas utiliser cette procédure pour les nouveaux demandeurs, sauf si cela est justifié et soigneusement examiné par l'administration douanière compétente.

La validation hybride est une combinaison des méthodes de validation physique et virtuelle et le processus le plus utile mis en avant par le guide. Cette approche hybride peut servir d'outil utile pour compléter la validation traditionnelle, offrant une option viable pour éviter la perturbation de la chaîne logistique et permettre le déploiement des programmes OEA.



Pour "reconstruire en mieux" après la pandémie, les douanes doivent s'engager à renforcer la durabilité pour la reprise et les chaînes logistiques résilientes. En conséquence, il est fortement recommandé d'appliquer la technologie et la créativité aux mesures mises en œuvre pour gérer les activités quotidiennes, ce qui aidera les entreprises à surmonter la crise économique, à économiser des ressources et à rester bien connectées avec les parties prenantes. Dans ce contexte, les validations OEA hybrides deviennent la nouvelle norme dans le monde entier, notamment aux États-Unis et dans de nombreux pays d'Amérique latine et de la région Asie/Pacifique. En 2021, l'Administration des douanes et de la protection des frontières des États-Unis (U.S. CBP) a effectué près de 1 000 validations virtuelles⁴ et le Directeur du Programme du partenariat douanes-commerce contre le terrorisme (C-TPAT) a indiqué que ces validations virtuelles continueraient à faire partie intégrante du programme pour les Membres remplissant les conditions requises. L'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE) a également lancé une initiative conjointe de validation virtuelle pour l'arrangement de reconnaissance mutuelle des OEA envisagé⁵. L'OMD et les membres du GCSP se sont engagés à continuer à œuvrer en faveur d'une approche harmonisée, faisant de la validation hybride des OEA une solution précieuse pour aller de l'avant.

³ <http://www.wcoomd.org/fr/topics/facilitation/activities-and-programmes/natural-disaster/coronavirus.aspx>

⁴ https://www.bing.com/search?q=ctpat+virtual+validation&form=PRBENL&pc=EUPP_DCTE&httpsmsn=1&msnews=1&refig=b4b48adb6c2b4e67ac09067be0413e5a&sp=1&q=UT&pq=ctpat+virtual+va&sk=PRE51&sc=1-16&cvid=b4b48adb6c2b4e67ac09067be0413e5a

⁵ https://asean.org/wp-content/uploads/DG-30-48-Joint-Media-Statement_Final-00000002.pdf

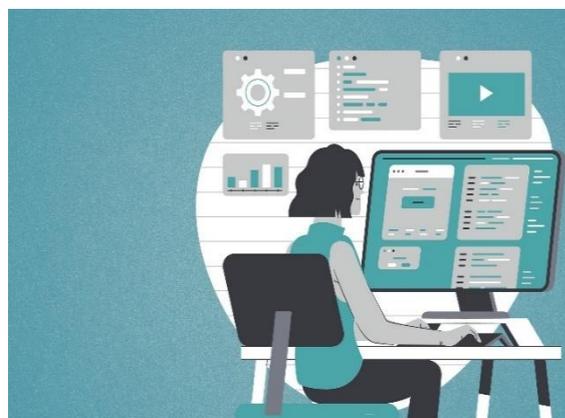
Plan de validation virtuelle : recommandations pour répondre aux exigences de (re)validation à distance du programme OEA



- ★ Idéalement, les validations sur place devraient être la principale méthode de validation, plutôt que les validations à distance.
- ★ Si des mesures de distanciation sociale sont en place, la douane doit effectuer des visites de suivi physique dès que possible.
- ★ Les entreprises OEA qui ont été initialement validées virtuellement doivent être revalidées sur place, ou au moins par une approche hybride, au début du cycle de revalidation.
- ★ L'approche "faire confiance mais vérifier" doit être appliquée en utilisant soigneusement le questionnaire d'auto-évaluation.

En cas de validations virtuelles:

- ★ Recueillir à l'avance le plus de preuves possible ;
- ★ Stocker les données au moyen d'un système d'archivage automatisé ou d'une clé USB cryptée (par exemple, Iron Keys) ;
- ★ S'assurer que le dossier est correctement tenu à jour tout au long du cycle de vie d'une entreprise dans le programme OEA ;
- ★ Utiliser une plateforme de vidéoconférence pour les séances de questions et réponses en face à face
- ★ S'assurer que l'entreprise dispose de la documentation pertinente sous forme numérique.



Contrairement aux validations sur site, qui se déroulent généralement en une journée, les validations virtuelles doivent être plus flexibles et peuvent être organisées sur plusieurs jours, voire plusieurs semaines, sous réserve de la présence du personnel de l'entreprise pour justifier la conformité.

Soutenir la santé mondiale : l'OMD est un acteur clé de la campagne de vaccination COVID-19 et de la distribution des vaccins



Pour certains d'entre nous, le temps a pu sembler s'arrêter pendant la phase la plus aiguë de la pandémie de COVID-19. Nous étions bloqués à la maison en raison du confinement, essayant de maintenir une routine quotidienne tout en surveillant les tendances des taux d'infection sur les médias, notre fenêtre sur le monde extérieur, et faisant face à la charge émotionnelle de l'inconnu.

L'OMD est entrée en action aux côtés d'autres acteurs internationaux, aidant ses Membres à assurer la continuité des chaînes logistiques et facilitant par la suite la plus grande opération de distribution de vaccins des temps modernes. Quelques jours après l'annonce par l'industrie pharmaceutique de la mise au point réussie des vaccins COVID-19, le Conseil de l'OMD a adopté à l'unanimité, lors de sa 137th session, une Résolution sur le rôle de la douane dans la facilitation des mouvements transfrontaliers de médicaments et vaccins revêtant une importance cruciale⁶. Cette Résolution encourage les administrations douanières à mettre en œuvre des normes simplifiées et harmonisées sur un certain nombre de procédures clés, telles que les contrôles et les inspections fondés sur le risque, le traitement des conteneurs spécialisés, la manipulation des articles sensibles à la température et la coordination avec les agences gouvernementales concernées. Elle charge également le Secrétariat de mettre en place des mesures spécifiques pour les Membres, afin de les aider à répondre à la COVID-19 de manière agile et efficace.

En janvier 2021, le Secrétaire général de l'OMD s'est adressé aux Membres pour les encourager à partager des informations actualisées et des bonnes pratiques afin de faciliter la distribution des vaccins à travers les frontières, renforçant ainsi une coopération efficace entre les administrations douanières à l'échelle mondiale. L'OMD a également publié une nouvelle référence de classification SH des vaccins et les fournitures et équipements associés⁷, élaborée en coopération avec l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et portant sur les questions de fabrication, de distribution et d'utilisation.

En février 2021, le Secrétariat de l'OMD a publié une Note du Secrétariat de l'OMD sur le rôle de la douane dans la facilitation et la sécurisation des mouvements transfrontaliers de médicaments et vaccins revêtant une importance cruciale, contenant un certain nombre d'études de cas et de directives opérationnelles des Membres. Une version actualisée de cette note a été publiée en mai 2021⁸.

Au cours de l'année écoulée, l'OMD a travaillé activement avec des organisations internationales partenaires, maximisant ainsi l'impact de ses travaux et contribuant

pleinement à la lutte contre la COVID-19. Des déclarations conjointes ont été diffusées, comme celle de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI)/OMD sur le transport et la distribution mondiaux des vaccins contre la COVID-19 et des fournitures médicales connexes⁹, favorisant un transport transfrontalier sûr, sécurisé et efficace. En avril 2021, le Secrétaire général de l'OMD a participé à un événement organisé par l'Organisation mondiale du commerce (OMC) sur la COVID-19 et l'équité en matière de vaccins, soulignant le rôle joué par les douanes pour relever les défis liés aux chaînes logistiques du froid, aux approvisionnements limités et à l'échelle de la distribution.

L'OMD a également rejoint le groupe de travail sur la libre circulation des marchandises dans le cadre du groupe de travail sur la chaîne logistique et la fabrication de l'initiative COVID-19 Vaccines Global Access (COVAX), aux côtés de l'OMC, de la Coalition pour les innovations en matière de préparation aux épidémies (CEPI), de la Fédération internationale de l'industrie du médicament (FIIM) et d'entreprises pharmaceutiques individuelles. En juillet de cette année, la liste indicative conjointe des intrants essentiels aux vaccins contre la COVID-19¹⁰ a été publiée à la suite d'un travail collectif mené en coopération avec l'OMC, l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), les fabricants de vaccins et d'autres organisations, fournissant des informations consolidées sur la fabrication, le stockage, la distribution et l'administration des vaccins.

Les travaux du Secrétariat de l'OMD visant à aider les administrations douanières à faciliter l'effort de distribution des vaccins sont en cours. Les documents d'orientation et les meilleures pratiques sont rationalisés et revus régulièrement en consultation avec les Membres de l'OMD, les partenaires internationaux et les parties prenantes concernées. Les administrations douanières du monde entier sont confrontées à des défis similaires et l'OMD s'engage à les aider à mettre au point les outils les plus efficaces et les plus récents, afin de surmonter ensemble les obstacles rencontrés et de garantir une meilleure protection de la santé des citoyens du monde entier ainsi que de l'économie mondiale.

⁶ <http://www.wcoomd.org/-/media/wco/public/fr/pdf/about-us/legal-instruments/resolutions/resolution-facilitation-des-mouvements-transfrontaliers-de-medicaments-et-vaccins.pdf?la=fr>

⁷ <http://www.wcoomd.org/-/media/wco/public/fr/pdf/topics/facilitation/activities-and-programmes/natural-disaster/covid-19-list-for-vaccines/hs-classification-reference-vaccines-french.pdf?la=fr>

⁸ http://www.wcoomd.org/-/media/wco/public/fr/pdf/topics/facilitation/activities-and-programmes/natural-disaster/covid_19_vaccine/secretariat-note-vaccines_fr.pdf?la=fr

⁹ http://www.wcoomd.org/-/media/wco/public/fr/pdf/topics/facilitation/activities-and-programmes/natural-disaster/covid_19_vaccine/t-on-the-global-transportation-and-distribution-of-covid_19-vaccines-and-associated-medical-supplies_fr.pdf?la=fr

¹⁰ <http://www.wcoomd.org/fr/media/newsroom/2021/july/joint-indicative-list-of-critical-covid-19-vaccine.aspx>



L'importance d'améliorer la préparation opérationnelle des administrations douanières: le point de vue des acteurs humanitaires

Par Virginie Bohl, ancienne fonctionnaire du Bureau de la coordination des affaires humanitaires des Nations unies (UNOCHA) et coordinatrice du groupe IMPACCT

Un manque de préparation opérationnelle des administrations douanières peut avoir des conséquences pour tous les acteurs impliqués dans les secours en cas de catastrophe. L'impact le plus important est ressenti par les populations touchées qui ne reçoivent pas l'aide humanitaire dont elles ont besoin pour survivre. Il est donc difficile pour les organisations humanitaires de remplir leur mission de sauver des vies.

Le manque de préparation est également ressenti par les administrations douanières qui sont confrontées au double défi de protéger les frontières contre l'importation de marchandises interdites et les activités criminelles et de se prémunir contre l'utilisation abusive des canaux humanitaires pour des avantages fiscaux ou d'autres raisons, tout en assurant simultanément l'importation rapide et efficace de biens et d'équipements de secours pour fournir une assistance en temps utile aux personnes dans le besoin.

Cependant, malgré les résolutions, les recommandations et les instruments internationaux des Nations unies (ONU), dans de nombreux pays, des procédures et des protocoles clairs ainsi que des mesures efficaces de facilitation transfrontalière sont loin d'être mis en œuvre.

Tout d'abord, il convient de mettre l'accent sur les conventions internationales de l'OMD, telles que la Convention de Kyoto révisée et son annexe J-5 sur les biens de secours, la Convention d'Istanbul relative à l'admission temporaire et son annexe B.9 sur les biens importés à des fins d'aide humanitaire, et la Convention de Tampere sur la mise à disposition de ressources de télécommunication pour l'atténuation des effets des catastrophes et pour les opérations de secours en cas de catastrophe. Les dispositions de ces conventions devraient être incluses dans la législation nationale. Cela permettrait, entre autres, de fournir des facilités juridiques pour aider les organisations humanitaires, telles que l'exemption de tous les droits et taxes, la simplification et la réduction à un minimum de la documentation requise pour l'importation, et des inspections minimales pour libérer les conteneurs d'aide humanitaire le plus rapidement possible.

Deuxièmement, étant donné que la plupart des biens importés dans le cadre des opérations de secours sont des biens réglementés, la coordination et la collaboration entre les administrations douanières et les autres autorités réglementaires doivent être renforcées. Par exemple, l'importation de médicaments et d'équipements médicaux ou l'importation d'équipements de télécommunications après une catastrophe nécessite l'approbation de plusieurs agences gouvernementales, ce qui peut être un processus long et compliqué. La création et la mise en œuvre d'un poste-frontière à guichet unique (One Stop Border Post - OSBP)

opérationnel aux points d'entrée de l'aide humanitaire, réunissant les différentes parties prenantes, contribueraient grandement à simplifier les formalités aux frontières.

Troisièmement, la rédaction de Procédures opérationnelles normalisées (PON) permet de décrire tous les mécanismes et procédures qui doivent être appliqués lors de l'importation d'aide humanitaire. Ces procédures sont utiles non-seulement aux agents des douanes aux points d'entrée pour s'assurer que les procédures soient appliquées uniformément, mais aussi, et surtout, aux acteurs humanitaires qui sont responsables de l'importation des biens de secours. Sans elles, les prestataires logistiques ne sont pas en mesure de répondre aux exigences administratives pour le dédouanement rapide, correct et légal des marchandises importées.



Contactez-nous:
COVID19BCProject@wcoomd.org

Note éditoriale

Le bulletin d'information du Projet COVID-19 est distribué gratuitement en anglais et en français et est disponible sur le site web de l'OMD. L'équipe du Projet COVID-19 de l'OMD souhaite exprimer ses sincères remerciements à tous les auteurs. Veuillez noter que les opinions exprimées dans ce bulletin d'information sont celles de l'équipe du Projet et ne reflètent pas nécessairement les vues officielles de l'Organisation. Le Secrétariat de l'OMD se réserve le droit de publier, ne pas publier ou éditer les articles afin d'en assurer la conformité avec la politique éditoriale du bulletin d'information. Les contributions sont les bienvenues en anglais et en français.

Crédits photos : P. 1, 3, 4, 5, 6, 8, 9, 10, 11: ©Pixabay © World Customs Organization